Cette mesure vous nuit par sa nature même; c'est une loi d'exception, donc elle vous nuit. Le plus grand malheur qu'on pourrait souhaiter à un gouvernement qu'on voudrait renverser serait de faire des lois d'exception ; elles prouvent qu'un gouvernement n'est plus avec le pays et qu'il devient une secte.

Vous avez commencé les lois d'exception par l'article 7. Nous avons combattu cet article ; vous nous avez dit : « Si vous ne leur refusez pas le droit d'enseigner, nous leur refuserons le droit d'exister. » J'ai dit à ce moment-là que c'était un système de gouvernement. Vous nous avez dit : Il s'agit des jésuites. Vous avez englobé avec eux les congrégations non autorisées, vous avez ensuite touché au clergé séculier.

Vous êtes venu demander au Parlement de vous obliger à les chasser. De même pour les princes ; vous pouviez les expulser par décrets ; vous avez voulu qu'on vous y forçât par une loi. Après la guerre au cléricalisme vous avez fait la guerre de l'épuration. Vous avez ébranlé la magistrature, vous avez fait en outre des épurations parmi les fonctionnaires amovibles ; on vous demande d'en faire de nouvelles.

Après la guerre aux idées religieuses, la guerre aux fonctionnaires. Vous êtes vis-à-vis du Sénat dans cette situation qu'il paraît opposé à la mesure que vous proposez. Alors on parle au Sénat de révision ; on lui dit : « Accepte ou meurs. » (Mouvements divers.)

Si l'on enlevait au Sénat le droit d'exprimer son opinion, il vaudrait mieux pour lui mourir. Le danger pour un corps est de devenir inutile; ce jour-là, il ne vit plus. Voulez-vous défendre le Sénat? Dites votre opinion, dites-là bien haut et vous serez puissants dans le pays.

On avait présenté devant la Chambre un projet plus violent, il a été atténué grâce à l'action de M. le président du conseil : mais en réalité, je ne fais aucune différence entre les deux projets.

Un orateur de la Chambre des députés a présumé la politique du gouvernement ainsi qu'il suit : Chassons qui nous gêne. (Réclamations à gauche. — Applaudissements à droite). C'est ce système que je combats depuis six ans et qui excite ma colère ; c'est la doctrine qui a fait la révocation de l'Edit de Nantes. (Rires à gauche). Riez si vous voulez: mais c'est la vérité, c'est elle qui a prévalu en 1792 et en 1793. 1789 avait été le triomphe du droit et de la justice contre l'oppression, 1792 et 1793 ont été une époque de boue et de sang (Applaudissements à droite), où l'on essayait de déshonorer tout ce que la France avait de grand et de beau.

Je sais que vous avez horreur de 93.

M. Peytral : Pas du tout ! (Exclamations à droite).

M. Jules Simon : Je change ma phrase et je dis que la majorité d'entre vous en a peur, mais une peur obéissante. Commencez par les princes. Les exilés que vous ferez sortiront du tombeau ; ils attesteront à l'Europe, à l'histoire, que la France n'est pas maîtresse d'elle-même, et que la lutte entre 89 qui est la révolution du droit, et 93 qui est la révolution de la haine, n'est pas terminée (Vive approbation et applaudissements à droite et au centre.)

L'orateur, en revenant à son banc est félicité par un grand nombre de ses collègues.

La séance est suspendue à 3 heures 45 m. et est reprise à 4 heures.

Discours de M. Clamageran

M. Clamageran, qui demande l'expulsion des princes, invoque les lois de 1816, 1832 et 1848; cette dernière fit une exception en faveur de la famille Bonaparte; on sait ce qu'il en advint. Il invoque également l'opinion de MM. Dufaure et Berryer pour démontrer que le droit commun n'est pas applicable aux descendants des familles souveraines.

L'orateur croit que les articles 87 et 89 du Code pénal ne peuvent être appliqués au cas des princes qui trament des complots permanents mais impossibles à constater. Cependant, peut-on dire qu'ils ont renoncé à leurs prétentions? Non, car il perdraient leur prestige. Ils ont depuis longtemps désigné les chefs de leur armée et sont prêts à transformer leur complot en un attentat.

Deux sortes de dangers peuvent menacer les institutions. L'un est celui analogue au mouvement de la Commune, l'autre est celui qui consiste dans des manifestations électorales comme celles d'octobre dernier. Pour prévenir ce dernier danger, il y a nécessité à adopter la mesure proposée.

Discours de M. Léon Renault

M. Léon Renault se demande si la mesure proposée est de nature à consolider les institutions républicaines. Dans cette question ce sont plutôt les intérêts de la République que ceux des princes qui sont compromis. (Très-bien au centre). Il n'accepte pas le point de départ du projet qui est l'origine des princes.

Il se place sur le terrain de la revendication du droit commun pour combattre toute argumentation favorable au projet. Il s'attaque particulièrement aux déclaratione faites à la Chambre par le président du couseil.

Il s'efforce d'établir que rien n'autorise à faire une loi d'expulsion. La loi de 1871 a fait des princes des citoyens comme vous puisqu'elle abolit les anciennes lois de proscription.

En adoptant le projet on orienterait la République vers un régime basé sur l'arbitraire. (Très bien à droite) — La présence des princes sur le territoire français, n'a pas empêche la fondation de la République en 1871 ni le fonctionnement de ses institutions.

Ce n'est pas en expulsant qu'on détruira les prétentions, c'est en travaillant à faire disparaître des espérances non motivées. La raison du retour des électeurs vers les idées conservatrices est due, non a des manœuvres princières, mais à l'expansion des doctrines révolutionnaires.

Les préoccupations des classes moyennes sont de se voir défendre contre les empiètements de la révolution; ce sont ces préoccupations qui ont fait les élections d'octobre.

L'orateur termine en déclarant que la question se pose entre la République et la Révolution. (Réclamations à gauche. Applaudissements à droite et au centre).

La suite de la discussion est renvoyée à demain 2 heures.

La séance est levée à 5 h. 50.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du lundi 21 juin

Présidence de M. Floquet, président

Les Sucres

M. Méline dit que la commission a hésité à continuer la discussion, parce que le refus d'étendre la surtaxe aux sucres exotiques équivaut presque au rejet de la loi. Mais la question n'est pas tranchée, elle sera posée de nouveau.

L'orateur ajoute que la commission est à la disposition de la Chambre pour discuter la prorogation et l'équivalence.

M. Peytral interrompt l'orateur.

M. Mélino lui reproche d'être l'adversaire des surtaxes. (Applaudissements à droite).

M. Peytral répond : Si le gouvernement croyait devoir demander l'abolition des surtaxes, il en délibérerait; pour lui, il ne recule devant aucune responsabilité.

M. Rouvier. — Vous soutenez l'intérêt général contre les convoitises particulières.

M. Peytral déclare que le gouvernement a montré dans cette question un esprit de conciliation qu'il tient à conserver jusqu'au bout.

Les articles restant en discussion sont les articles 1er et 4 à 12.

Sur l'article 1er, M. Maurice avait demandé la prorogation jusqu'en 1892 ; mais à la suite du rejet de l'extension de la surtaxe aux sucres exotiques, il retire son amendement.

L'article 1er est adopté.

La suite de la discussion est ajournée. La séance est levée à cinq heures.

La journée parlementaire

(De notre correspondant particulier)

Paris, 21 juin.

Les plaisanteries faciles auxquelles donnent lieu les séances habituelles du Sénat, ne sont pas de mise aujourd'hui. Ce n'est plus le désert, aux abords du Luxembourg, et l'ennui que l'on distille régulièrement dans la salle a fait place à l'intérêt et à l'animation.

Il est facile de s'apercevoir qu'un acte d'une portée incalculable va s'accomplir à la chambre haute et que du vote émis par elle, dépend l'orientation d'une politique nouvelle ou l'arrêt dans les mesures jacobines proposées par la chambre et acceptées par le gouvernement, et dans ce cas, crise ministérielle : ou l'effacement complet et définitif du Sénat et alors l'envahissement sans obstacle du radicalisme triomphant.

C'est le résultat de cette dernière bataille qui passionne les esprits plutôt que le débat en lui-même ; car après la longue discussion à la Chambre, rien de nouveau ne peut surgir et les discours pour et contre devront forcément ressembler a ceux du Palais Bourbon. Cela est si vrai que si les représentants des puissances étrangères qui ont tous suivi, et très-régulièrement, les débats à la Chambre ne sont pas venus au Luxembourg. Dans la loge diplomatique nous ne voyons, en effet, que le nonce et le ministre de Roumanie.

Par contre, le public est venu fort nombreux à l'entrée du Palais; une consigne très sévère arrête la foule des curieux et les quémandeurs de billets.

Dans les couloirs pareille agitation. Les membres du gouvernement, arrivés de fort bonne heure, continuent leur campagne de persuaison. Ce sont surtout les membres de l'union républicaine qui sont l'objet des amabilités ministérielles. C'est avec les opportunistes que M. de Freycinet compte faire sa majorité. Nous saurons plus tard quel a été le prix de ce marché. Aucun groupe ne s'est réuni avant la séance, ce qui semble indiquer que la conviction est faite dans l'esprit de chaque sénateur.

Les tribunes ne sont pas bondées suivant le cliché ordinaire ; l'expression rendrait mal l'aspect qu'elles présentent et qui est, il faut le dire, des plus agréables à l'œil.

Rarement *première* dans un théâtre élégant a réuni pareille chambrée. Non-seulement l'élément féminin domine, mais dans tout le côté gauche des tribunes il a violemment expulsé le sexe laid. C'est à peine si derrière les toilettes claires et les chapeaux qui forment comme un massif très fleuri, s'effacent piteusement quelques redingotes.

Nous avons déjà remarqué qu'à la Chambre, la tribune des officiers était vide, au Sénat elle est remplie. Mais il n'y a pas un seul uniforme. — La consigne est donc toujours aussi sévère. — Les députés que n'intéressent que médiocrement la loi sur les sucres — ils sont nombreux — et bien excusables — se groupent au pied de la tribune et restent là, debout, attentifs et silencieux; une fois n'est pas coutume. — Nous distinguons MM. de Cassagnac, Henry Maret, Dugué de la Fauconnerie, de Lamarzelle, Delafosse, de Lamberterie, Baudry d'Asson, de Martimprez, etc., etc.

Le procès-verbal est lu devant des banquettes vides, mais trois honorables entrent rapidement, saisissent leurs lorgnettes — sans en excepter le président, et, pendant dix bonnes minutes, c'est un bruit de conversations très particulières dont le grave projet qui est à l'ordre du jour ne fait assurément pas les frais.

Enfin à 2 h. 15, le calme renait et M. Journault monte à la tribune — Nous disions tout à l'heure qu'il était difficile dans cette discussion usée de trouver des arguments nouveaux — M. Journault ne s'est pas donné cette peine, il a purement et simplement refait le discours de M. de Freycinet et les modifications apportées dans la forme ne sont pas heureuses, de plus, M. Journault lit sa petite élucubration, et comme il ne veut pas paraitre lire, à la fin de chaque période pour jeter les yeux sur son papier, il se livre à une contorsion du plus comique effet — Quelques-unes de ses phrases ampoulées et vides ont obtenu le même succès d'hilarité.

Pour comble d'infortune M. Journault a eu la malechance d'être remplacé à la tribune par M. Jules Simon. Ce rapprochement n'est pas de ceux qu'on peut supporter aisément. De sa voix faible, mais forte, M. Jules Simon a dit son fait au gouvernement et à la majorité avec une logique dont la force provoque les hurlements de la gauche. Mais les interruptions ont le don d'échauffer l'orateur et d'élever sa parole jusqu'à la grande éloquence parlementaire.

Sans s'arrêter aux questions de droit, M. Jules Simon fait un parallèle entre le prétendu gouvernement occulte du comte de Paris et un autre gouvernement, publiquement hostile aux institutions actuelles et qui siège à l'Hôtel-de-Ville, rêvant le rétablissement de la Commune et revendiquant le drapeau rouge.

Ce passage a fort embarrassé la gauche qui n'a soufflé mot, mais elle s'est rattrapé lorsque l'orateur a protesté au nom de la liberté à laquelle on n'a cessé de faire la guerre en persécutant le clergé et, sous le nom d'épuration des fonctionnaires.

Les vieilles barbes étaient furieuses. M. Tolain se faisait remarquer par une pantomime des plus réjouissantes.

M. Peyrat, jaloux des lauriers de M. Michelin, a déclaré qu'il revendiquait les doctrines de 93.

Lorsque M. Jules Simon est descendu de la tribune la droite a prouvé par une chaleureuse ovation qu'il avait frappé juste en frappant fort.

Après ce remarquable discours, l'orateur s'est reposé en écoutant M. Clamageran, mais il ne s'est pas amusé.

L'ancien ministre des finances, ministre d'une semaine, a été lourd, diffus, profondément ennuyeux.

L'intérêt est revenu avec M. Léon Renault qui, dans une argumentation plus serrée, à mis M. de Freycinet en contradiction avec lui-même sur bien des points.

Le président du conseil avait dit que tous les gouvernements monarchiques avaient fait des lois de proscriptions — sauf au 16 mai — a dit le spirituel orateur.

M. de Freycinet a bien du penser que si le gouvernement s'était montré aussi jacobin que lui, il ne serait pas assis au banc des ministres.

Après la séance, l'animation est grande dans les couloirs et même au dehors.

On fait remarquer que le gouvernement n'a pas donné suite à son projet de faire clôturer le soir même la discussion. Il a craint sans doute que l'effet produit par les discours de MM. Jules Simon et Léon Renault ne désagrégeat la majorité déjà si chancelante.

Aussi il ne s'est pas opposé au renvoi de la discussion à demain, jugeant qu'une journée bien employée peut ramener encore les hésitants et les timides.

Il faut ajouter que la soirée ne sera pas perdue. Un grand dîner a lieu ce soir au quai d'Orsay, réunissant les principaux groupes républicains du Sénat, y compris quelques membres du centre gauche.

M. de Freycinet n'a pas oublié l'exemple de Gambetta et de Trompette. Donc la discussion reprendra demain.

Le président du conseil montera à la tribune vers 4 heures. A 6 heures le vote sera rendu. Fort probablement nos prévisions ne seront pas modifiées. Nous croyons qu'une douzaine de voix de majorite viendra ratifier la loi.

La traite des blanches

C'est le titre d'un article d'un journal d'extrême gauche qui nous fait des tristes révélations sur ce qui se passe aujourd'hui en France. Ces choses-là doivent être connues :

Les révélations de la *Pall Mall Gazette* ont fait le jour sur les mœurs de la pudique Albion. Elles ont démontré que chez nos voisins d'Outre-Manche la traite des blanches était organisée sur une immense échelle.

En France, le même commerce existe, quoique moins répandu. Les misérables qui pratiquent le trafic de chair humaine se tiennent de préférence aux abords des bureaux de placement. Ils accostent les jeunes filles qui viennent s'offrir comme domestiques et, sous prétexte de les mener dans des places rémunératrices, ils les entraînent dans des maisons trop hospitalières.

Pareille aventure vient d'arriver à une femme K... Cette femme, qui est mariée avec un Belge, est venue il y a un mois seulement à Paris, de Saint-Quentin, ville dont elle est originaire.

Mme K... est âgée de trente ans. C'est une femme de haute taille, très bien prise, assez jolie.

Aussitôt à Paris, elle se rendit dans un bureau de placement du centre de Paris, et elle s'y fit inscrire. Or, comme elle en sortait, elle fut abordée dans la rue par un individu bien mis qui lui tint ce langage :

— Vous êtes sans place ?

— Oui.

— Eh bien ! suivez-moi. J'en ai une bonne à vous offrir a Versailles. Vous y serez bien nourrie et vous y gagnerez beaucoup d'argent.

Bref, il fit si bien que la jeune femme, éblouie, accepta d'emblée ses propositions et le remercia avec effusion.

Le scélérat la conduisit aussitot à la gare Saint-Lazare et l'emmena. Or, la belle place promise était tout simplement — celle de prostituée dans une maison de tolérance.

La malheureuse d'un caractère simple, ne vit pas le piège qui lui était tendu. Sans défiance, elle y tomba et pénétra dans la maison. Quand elle vit enfin ce dont il s'agissait et ce qu'on voulait d'elle, il était trop tard.

Mme K... eut beau protester, s'indigner et demander à partir. Ce fut en pure perte. Les portes restèrent closes.

La maîtresse de l'endroit, qui lui avait livré, dès son arrivée, certains objets nécessaires à la « profession », excipant de ce fait pour la retenir chez elle, répondait à toutes ses demandes :

— Il vous faut rester ici en garantie de votre dette ou me solder tout de suite.

Pour prévenir toute tentative d'évasion de sa part, on lui enleva, en outre, ses vêtements. De son aveu même, pendant toute la durée de son séjour à Versailles, elle est restée uniquement vêtue de sa chemise et d'un jupon blanc. La pauvre femme était reléguée dans un appartement écarté.

Fait incroyable : Jamais elle ne vit l'inspecteur de police chargé de la surveillance de ce genre d'établissements. Cela montre comment cette surveillance est exercée !

Malgré elle, donc, la pauvre femme dut rester dans cet enfer. Elle y serait encore si récemment elle n'était parvenu à aviser son mari de ce qui se passait — grâce à la complaisance d'un « client », soldat revenu récemment du Tonkin, à qui elle avait pu raconter son histoire.

On devine le reste. Le mari, indigné, accourut à Versailles et saisit la justice de l'affaire. Mme K... fut, enfin, remise en liberté.

Dans son premier moment d'exaspération, le mari voulait tuer sa femme. Celle-ci eut toutes les peines du monde à le calmer.

Le couple vint à Paris, où il réside encore, dans un garni.

Plainte ayant été déposée au parquet, l'instruction se poursuit. L'aimable « industriel » qui avait procuré la jeune femme à ses acolytes de Versailles, sera arrêté ce matin sans doute.

Cet individu, nommé C..., pratique habituellement le métier de pourvoyeur de maisons de tolérance. Hier encore, il s'est rendu à Saint-Germain, accompagné de deux femmes que probablement il avait racollées dans les mêmes circonstances que Mme K....

Des faits de cette nature se produisent fréquemment. Nous procédons à un enquête approfondie sur ce sujet, et nous espérons être bientot à même d'édifier complétement le public sur toutes ces ignominies, dont la plupart restent inconnues de la police.

Nous citerons, en terminant, un exemple de l'audace des racoleurs de femmes. Il y a quelques mois, une dame anglaise, également mariée, a été habilement entraînée, dans une maison de débauche de Versailles. Elle y est resté deux jours. Les patrons de l'établissement n'ont consenti à la relâcher qu'après l'avoir dépouillée de ses bijoux, de son argent et avoir échangé les vêtements qu'elle portait contre de vieilles loques.

L'infortuné parvint, au prix des plus grandes difficultés, à se faire rapatrier et à aller retrouver son mari. Elle n'osa lui confier sa triste aventure et le mari l'ignore encore au moment ou nous écrivons.

Paris n'a, comme on le voit, pas grand'chose à envier a Londres.

M. de Gasparin a dénoncé, il y a longtemps, les odieux moyens dont on se sert pour recruter le personnel de certains lieux infâmes.

L'autorité semble toujours impuissante.

Que de crimes il y aurait à réprimer, que de lamentables misères à secourir, que de bien à faire, que de mal à empêcher, si nos gouvernants voulaient enfin s'occuper de la France au lieu de pratiquer toujours leur politique de parti ! A. R.

PETITES NOUVELLES

La congrégation des Rites vient, par un décret solennel, de déclarer saint Camille de Lellis et saint Jean-de-Dieu, patrons de tous les hospices du monde catholique: leurs noms seront désormais insérés après celui de saint François d'Assise dans les litanies des agonisants.

*** On annonce le prochain mariage de M. Joseph Denais, directeur de la *Défense*, avec Mlle Lucie Dubois. Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a béni l'anneau de fiançailles, et c'est Mgr di Rende, archevêque de Bénévent, nonce appostolique, qui doit donner la bénédiction nuptiale aux futurs epoux.

*** Le conseil de guerre de Madrid a condamné a mort par contumace deux chefs du mouvement insurrectionnel de Carthagène, et quatre autres individus pour participation à l'assassinat du général gouverneur de Carthagène.

*** Les nouvelles de la santé de la princesse Louise sont moins satisfaisantes que celles des jours précédents. La jeune malade est atteinte d'une fièvre scarlatine dont l'éruption ne s'est pas jusqu'ici faite dans des conditions normales.

Madame la Comtesse de Paris se demande, non sans anxiété, si l'état de la princesse Louise lui permettra de quitter le chevet de la jeune malade et de partir avec les deux princes bannis.

*** Dans sa séance d'hier lundi, l'Académie des sciences a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de médecine et chirurgie, en remplacement de M. Vulpian, élu secrétaire perpétuel.

Dès le premier tour de scrutin, M. Brown-Séquard a été élu par 36 voix contre 19 données à M. Germain Sée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA POPULATION DE ROUBAIX. — La ville de Roubaix a enfin atteint ce chiffre de cent mille habitants qui la rangent au nombre des dix grandes villes de France. Et si le lecteur veut connaître notre opinion au sujet des résultats du dénombrement de 1886, nous lui répondrons que tout est pour le mieux. Si, d'une part, en effet, on a constaté une population totale de **100,456** habitants, le nombre des Roubaisiens *imposables* n'est d'un autre côté, que de 99,719. Cette année encore, le principal des contributions ne sera donc pas augmenté, et nous croyons que tous les contribuables ne demandront pas mieux.

Nous avons donné avant-hier des renseignements succints sur les opérations préliminaires de la population. Voici des chiffres plus complets.

Au 30 mai, la population se décomposait de la sorte : Résidents présents, 98,341; résidents absents, 1,378; comptés à part, 737.

Voici maintenant les résultats par cantons :

Canton-Est : agglomération, 59.166; banlieue, 9,656; total, 59,822.

Canton-Ouest : agglomération, 40,476; banlieue, 158; total, 40,634.

Si l'on ajoute à la partie urbaine du canton-Est les 17.101 habitants de Wattrelos, on voit que ce canton, l'un des plus populeux de France, compte aujourd'hui *76.923* habitants.

La comparaison entre les dénombrements de 1881 et de 1886 pour la population des deux cantons peut s'établir ainsi :

Roubaix-Ville	1881	1886	Augmentation
Canton-Est	54.739	59.822	5.083
Canton-Ouest	36.412	40.634	4.222

Quant à la population *présente* le 30 mai — et qu'il importe de ne pas confondre avec la population *résidente* ou municipale — elle ne se chiffre que 99,968 habitants, dont 890 passagers. Cela n'a rien étonnant, le recensement s'opérant un dimanche et beaucoup de Roubaisiens s'absentant en ce jour. Si le dénombrement avait eu lieu pendant la semaine, le résultat aurait été inverse à cause de la grande quantité d'ouvriers habitant la frontière ou les localités voisines et venant travailler dans les usines de Roubaix. La population *présente* n'eut certainement pas été inférieure à 110.000 âmes.

Le tableau suivant, énumérant les rues dont la population dépasse 1.000 habitants, ne sera pas sans intérêt pour le lecteur :

	Maisons	Individus
1. Rue des Longues-Haies...	598	3.258
2. 6de-Rue (fort Mulliez)....	587	2.846
3. Rue de Lannoy.....	547	2.589
4. » du Tilleul.....	545	2.429
5. » de l'Epeule.....	473	2.369
6. » de l'Alma.....	458	2.131
7. » de l'Hommelet.....	404	1.773
8. » de Lille.....	371	1.722
9. » du Fontenoy.....	316	1.558
10. » Decrème.....	266	1.260
11. » Bernard.....	210	1.081
12. » Pellart.....	192	1.063
13. » de Mouveaux.....	190	1.063
14. » de la Guinguette....	196	1.046
15. » de la Perche.....	196	1.040

Ajoutons, pour les amateurs de statistique, que les quinze premières rues de la ville par importance numérique, ont ensemble 5,529 maisons et 27,228 habitants — la population de bien des chef-lieux de département, quoi !

Voici maintenant le tableau des principaux recensements opérés depuis l'origine de la ville. On jugera du prodigieux accroissement de Roubaix, surtout dans les cinquante dernières années.

Année 1497	2,000	habitants
» 1674	5,600	»
» 1716	4,715	»
» 1764	7,489	»
» 1806	8,998	»
» 1820	12,188	»
» 1841	24,802	»
» 1861	49,274	»
» 1872	74.228	»
» 1876	83,600	»
» 1881	91,757	»
» 1886	100,456	»

La population a donc décuplé en soixante ans et doublé depuis vingt-cinq ans.

Les funérailles de M. Pierre Parent, ancien conseiller municipal, ancien président de la *Grande-Harmonie*, ont eu lieu mardi matin, à dix heures, en l'église Notre-Dame, au milieu d'une assistance très nombreuse et très sympathique.

La *Grande-Harmonie* figurait dans le funèbre cortège, où l'on remarquait les principales notabilités de la ville. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Pierre Destombes, adjoint au maire; Jourdeuil, membre de la commission de l'Ecole nationale de musique; Victor Delannoy, directeur, et Hoffmann, sergent-major de la *Grande-Harmonie*. Derrière la croix, on portait deux fort belles couronnes, offertes, l'une au nom de la musique municipale, l'autre par l'école de musique.

La levée du corps a été faite par M. le doyen de Notre-Dame.

Le nouveau catafalque de cette paroisse, qui est véritablement magnifique, a servi pour la première fois mardi matin.

La *Grande-Harmonie* a joué plusieurs morceaux pendant le service et durant le trajet de l'église au cimetière. Une foule considérable se pressait sur tout le parcours.

Un sauvetage. — On nous signale un trait de courage qui fait honneur à la personne qui l'a accomplie. Dimanche soir, une bande de jeunes enfants prenait ses joyeux ébats sur le quai de Metz, à peu de distance du pont de la Vigne. Vers six heures et demie, l'un d'eux, le petit Achille Toulemonde, âgé de cinq ans et demi, s'étant approché imprudemmrnt du bord du canal, tomba dans l'eau. Effrayés, ses camarades s'enfuirent en poussant de grands cris.

Un passant, M. Désiré Arcelon, ouvrier fondeur, accourut, et, se jetant bravement à l'eau, retira sain et sauf Achille Toulemonde, qu'il porta dans un estaminet voisin, ayant pour enseigne : *A l'Ours*. Après avoir reçu des soins indispensables, l'enfant a été reconduit au domicile de ses parents, Grande-Rue, cour Platel. Son sauveteur est originaire de Saint-Genois et habite quai de Watrelos, maisons Delattre.

Au concours d'animaux reproducteurs qui vient d'avoir lieu à Douai, M. A. Tiers, cultivateur à Roubaix, a obtenu les récompenses suivantes :

Prix unique de bandes de génisses, 3e prix (75 francs); taureaux ayant 4 dents de remplacement au plus, 1er prix, (150 fr.) et mention honorable pour génisses nées en 1885 sans dents de remplacement et celles ayant 2 dents de remplacement au plus.

Deux accidents viennent de se produire au peignage de MM. Alfred Motte et Cie. route de Wattrelos.

Samedi, un jeune homme de dix-sept ans, Emile Champion, a eu la main droite prise dans un engrenage et horriblement mutilée. M. le docteur de Backer l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu où le blessé a du subir l'amputation de trois doigts.

Lundi après-midi, M. le docteur de Chabert envoyait également à l'hôpital un enfant de quinze ans, Vital Caby, employé dans le même établissement, et qui s'est cruellement brûlé aux jambes en tombant dans un baquet de savon bouillant.

Un certain B..., marchand ambulant, domicilié en Belgique et faisant de fréquents séjours à Roubaix, a la manie du vol des charrettes à bras. Soit qu'il en rencontre quelqu'une abandonnée dans la rue, soit qu'il l'obtienne d'un loueur, il va la vendre et parfois, pour s'en débarrasser sans risque, se donne un nom qui n'est pas le sien. Lundi matin, il a encore détourné, rue de la Fosse-aux-Chênes, une petite voiture sur laquelle se trouvaient trois bobines de laine peignée. Mais le larcin a immédiatement été découvert, et l'on s'est empressé de remettre B... entre les mains de la police.

Trois jeunes gens, deux tisserands et un rattacheur — ce dernier est en fuite — seront poursuivis devant le tribunal correctionnel pour s'être rendus coupables de coups et blessures sur la personne de M. T..., demeurant rue Turgot.

Une quarantaine de personnes étaient rassemblées, dimanche soir, vers neuf heures, devant une maison de la rue de Mouveaux où l'on venait de conduire une tisserande, Pauline W..., demeurant rue de Wasquehal. Cette femme, à la suite d'une discussion qui avait eu lieu rue de Mouveaux avec un individu, Carlos D..., avait été bousculée par lui et jetée contre la façade d'une maison. Le choc fut violent et la pauvre femme reçut au front une blessure d'où le sang s'échappait abondamment. Après avoir été pansé par des voisins, la femme a pu regagner son domicile. L'auteur de cet acte de brutalité a été l'objet d'un procès-verbal.

Lundi, une femme qui sortait de la prison de Lille parcourait en titubant les rues du quartier du Fontenoy. Un moment, on a pu croire qu'elle était ivre de liberté, mais après examen de son état, il a été facile de constater que les zigzags qu'elle décrivait en marchant, étaient le résultat d'une abondante absorption de bière ou de genièvre. La pécheresse a été de nouveau écrouée.

TOURCOING

Epuration des eaux de l'Espierres. — Nous avons donné, sitôt l'expérience, une relation succincte des essais d'épuration qui ont été faits, samedi après midi, par des ingénieurs de Bruxelles, MM. Vermeiren et Defosse, en présence de notabilités de la Belgique, d'ingénieurs très competents, des membres de la municipalité et de plusieurs journalistes. Nous croyons devoir donner, aujourd'hui, des détails plus complets sur cette expérience qui ne manquait pas d'intérêt.

MM. Vermeiren et Defosse avaient établi leurs appareils dans une salle de l'établissement de M. Anthine Desmettre, à l'endroit même où s'est produite, il y a un an à pareille date, l'horrible catastrophe qui a coûté la vie à tant de malheureux ouvriers.

Les expérimentateurs avaient fait venir dans des tonneaux l'eau à assainir puisée dans l'Espierres. Cette eau était refoulée au moyen d'une pompe à incendie dans un réservoir placé à 4 ou 5 mètres du sol. Elle s'écoule de là et passe à travers un tamis métallique destiné à augmenter le plus possible sa divisibilité moléculaire, pour rendre plus complète l'absorption des réactifs, dans les compartiments contenant les ingrédients, sel double d'alun et d'alumine et eau de chaux, destinés à décomposer les matières organiques en suspension.

Elle se déverse ensuite dans une cuve de décantation : les résidus solides sont précipités au fond ou ils forment un boue épaisse et l'eau de la surface se répand par des vannes dans d'autres bacs en traversant d'abord un lit de briques concassés imprégnées de permanganate de potasse pour aboutir à un premier filtre qui consiste en de la tourbe spécialement préparée par MM. Vermeiren et Defosse.

Elle traverse ensuite une couche de minerai artificiel de fer pour s'écouler à travers un lit composé de débris de marbre et de graviers. L'eau a perdu son odeur nauséabonde, mais elle conserve encore une teinte jaunâtre due à la présence de l'oxyde de fer, d'après ce que prétendent les expérimentateurs. Plusieurs échantillons de l'eau ainsi épurée sont prélevés séance tenante pour être soumis à l'analyse. Voilà pour l'épuration proprement dite. Un solide ponton établi contre les appareils avait permis aux assistants de suivre toutes les phases de l'expérience. Nous passons ensuite à l'utilisation des résidus.

Une boue liquide s'est déposée au fond de la cave de décantation. MM. Vermeiren et Defosse retirent cette boue et l'enferment encore humide (ils ne se servent pas du filtre-presse) dans des cornues que l'on chauffe à blanc afin d'en retirer, par la distillation, du gaz d'éclairage. Une objection leur est faite sur les inconvénients qui peuvent résulter, au point de vue de la distillation, de l'etat d'humidité des boues.

Les expérimentateurs répondent en montrant un petit appareil où aboutissent les tuyaux des cornues et dans lequel les vapeurs d'eau vont se condenser. Quelques becs, posés à cet effet, ont permis de brûler du gaz obtenu par cette distillation.

MM. les ingénieurs Etienne et Granier, représentant les intérêts français et belges, ont suivi avec la plus sérieuse attention l'expérimentation du procédé dans ses moindres détails, soulevant des objections ou demandant des explications.

Après le côté purement spéculatif de la question, il y avait lieu d'envisager le côté pratique. Dans cet ordre d'idées, MM. Vermeiren et Defosse s'offrent de construire à leurs frais l'usine d'épuration ; un cautionnement de 100.000 fr. serait déposé en garantie de leurs engagements, et ils assainiraient les eaux de l'Espierre, moyennant une redevance de 350.000 fr. à payer par les deux villes intéressées. Par le procédé expérimenté samedi, procédé que nous n'avons pas à apprécier, le coût de l'épuration sera donc de 3 1/2 au mètre cube.

J. P.

Par décret présidentiel en date du 12 Juin 1886, le bureau de douane de La Marlière (Nord) a été ouvert à l'importation des plantes et produits des pépinières, jardins serres et orangeries venant de l'étranger.

L'introduction des produits précités n'est autorisée qu'autant que les produits seront emballés conformément aux prescriptions de la convention internationale phylloxérique de Berne et qu'ils seront accompagnés d'une déclaration de l'expéditeur et d'un certificat d'origine.

Accident de voiture. — Dimanche, entre 10 et 11 heures du soir, une voiture de louage renfermant quatre personnes dans l'intérieur et une cinquième sur le siège, près du cocher, a versé rue de Menin.

Le cocher et son compagnon, Louis Dalle, ouvrier apprêteur, ont été projetés sur le sol. Ils n'ont reçu que des contusions sans gravité et en ont été quitte pour une forte émotion. Les quatre voyageurs de l'intérieur ont sortis sains et saufs de la voiture.

LILLE

Mgr Lehardy du Marais. — On lit dans l'*Univers* :

« Mgr l'évêque de Laval, qui vient de succomber après une longue maladie, était né en 1833 à Valenciennes (Nord), d'une famille où la piété et la générosité chrétiennes étaient traditionnellement en honneur.

FEUILLETON DU 23 JUIN 1886. — N° 7

LIVADIA

PAR JACQUES BRET

III

— Et comment va s'en aller tout ce monde? demanda Livadia, en jetant un regard autour d'elle. Les avenues n'y suffiront pas.

— Oh ! pour cela vous avez raison, et ce n'est pas le plus beau de la fête, n'est-ce pas, marquis ? Ceux qui ont l'adresse ou la chance de partir les premiers peuvent s'en tirer ; mais les autres ! quelles longueurs ! quelles queues interminables d'equipages sous une poussière étouffante et un soleil de plomb ! On n'avance pas, on regrette d'être venu, on perd sa toilette, et on boude jusqu'à ce qu'on soit rentré chez soi.

— Mais c'est affreux ! s'écria Livadia, je m'en doutais vaguement et je ne consentirai jamais à mettre mes cosaques dans une pareille bagarre. Au lieu de rentrer je vais tourner le dos à Paris et aller faire un tour dans les bois de Clamart. Cela nous rafraîchira, mes chevaux et moi. Qu'en dites-vous, père ?

— Mais c'est une idée délicieuse ! s'écria la petite princesse, c'est un trait de génie ! Et je veux aller avec vous ; vous me donnerez bien une place ce sera charmant. Me voilà ravie de monter dans votre merveilleux attelage..... Mon bon oncle, je vous en prie, allez dire au prince qu'il ne m'attende pas, que je m'en vais en forêt, que nous avons trouver une manière russe de clore la journée du grand prix et de ne pas retourner à Paris comme tout le monde, que j'espère qu'il ne nous arrivera aucune aventure, que d'ailleurs nous aurons bonne escorte, car vous venez avec nous, n'est-ce pas, Messieurs ?

Elle se tourna vers les jeunes gens qui s'inclinèrent en signe d'assentiment, et sautant comme un oiseau dans la voiture où Livadia venait de ressaisir les rênes, elle fit au général un petit geste de la main en lui criant :

— Adieu, adieu, mon bon oncle... et merci.

La troïka s'ébranla et se dirigea du côté de Boulogne, doucement, comme quelqu'un qui s'évade, pendant que commençait la dernière et insignifiante course de la journée.

Quand ils furent sortis de la foule et que la légère voiture roula sur la route déserte, la princesse fut prise d'un accès d'enthousiasme, elle se mit à battre des mains, et si elle n'avait pas craint le bouillant attelage, elle eût sauté au cou de Livadia. Le comte Nelsor ne pouvait s'empêcher de sourire de la joie de l'aimable Parisienne. Aux côtés de la voiture, le marquis d'Ardennes et Jean d'Espinay trottaient gaiement. Cet entrain gagna Livadia et voyant la route libre et les chevaux avides de courir :

— En avant ! cria-t-elle, un temps de galop jusqu'à Boulogne !

Elle enleva les cosaques qui bondirent comme des sauvages, se ramassèrent un instant sur eux-mêmes et partirent tous trois avec tant d'ensemble et de rapidité que les deux cavaliers se virent un instant distancés. Pris de dépit, ils s'allongèrent sur le cou de leurs chevaux, les cinglant d'un vigoureux coup de cravache et coururent follement après la vertigineuse troïka. La princesse effrayée mais n'osant rien dire, se pelotonnait comme un chat sur les coussins de la voiture, se taisant et fixant deux yeux inquiets sur la longue route qui se déroulait devant eux.

Cette course effrénée dura longtemps ; Livadia semblait y mettre une pass